



North Carolina Department of Commerce
Division of Employment Security
Unemployment Insurance



999999

saisie-arrêt

John S. Doe
888 North 10th Street
Silver City, NC 27344-2421

Date: Février 24, 2017

RE: Mr John Doe NSS:
XXX-XX-XXXX

Les dossiers de Division of Employment Security du département de Commerce de North Carolina (North Carolina Department of Commerce) montre que votre entreprise emploie la personne ci-dessus. Cette personne a une dette vis-à-vis de la Division provenant d'un trop-payé à la hauteur de 823,27 \$. Par conséquent, conformément au statut N.C. Gen. State § 96-18.1 (b), votre entreprise est tenue de retenir le salaire de l'individu cité ci-dessus pour payer la dette. Nous vous avisons par la présente de retenir sur le salaire net ou la rémunération payable de l'individu, ou devenant payable, selon les modalités ci-dessous.

L'AVIS PRÉSENT VOUS INFORME que la loi de North Carolina exige que vous:

- Retenez dix pour cent (10%) * de la rémunération nette de l'employé sur chaque période de paie jusqu'à ce que la dette totale ait été payée en totalité. Assurez-vous de NE PAS laisser la retenue dépasser le solde dû. Si l'individu est actuellement sujet de retenue de salaire conformément à la même section de la loi, la division demande la différence dans le pourcentage, jusqu'à 10%.
- Remettez le montant de la rémunération retenue immédiatement après la période de paie à l'adresse indiquée ci-dessous. Merci de bien vouloir inscrire les quatre (4) chiffres du numéro de sécurité sociale de l'employé lors du paiement.
- Si la personne ci-dessus quitte son emploi ou vous avertit de son intention de le faire avant que le remboursement total ait été fait, vous devez retenir l'entièreté de la rémunération ou le montant nécessaire pour égaler le solde dû par l'employé. Vous devez par la suite avertir la division par écrit et remettre le montant ainsi retenu.
- Veuillez noter que, conformément au statut N.C.Gen.Stat.§96-18.1 (d), vous avez trente (30) jours à compter de la date de cet avis pour commencer à retenir le salaire de l'individu conformément aux procédures ci-dessus. Si vous ne versez pas ces retenues de salaires, vous deviendrez responsable du total de l'avis de la même manière que si la dette avait été contractée par vous.
- La Division, selon votre incapacité à payer le montant de l'avis qui n'a pas été retenu conformément au statut N.C.Gen.Stat.§96-18.1(d), délivrera un privilège fiscal contre votre société pour le solde du trop-payé.

Cordialement,

Benefits Integrity Section (Section de l'Intégrité des Prestations)

*Veuillez vous référer à <http://www.dol.gov/whd/garnishment/index.htm> pour assurer le respect du crédit à la consommation.